

Nationalité Française à la majorité.

Par fazilou, le 30/04/2012 à 17:35

Bonjour

J'ai acquis ma nationalité française par filiation par le Tribunal de G.I. de Marseille en étant mineure, je réside en Algérie, j'ai en ma possession le CNF, en étant actuellement majeur, dois-je "faire quelque chose" pour conserver ma nationalité ou l'acquisition est Définitive?

Je reste à votre disposition pour d'autres informations.

Merci d me répondre.

Fazilou